

Webinaire sur « Promotion de l'éthique publique et prévention de la corruption aux niveaux local et régional au Maroc » - En ligne, 19 octobre 2020

Allocution par Chafika AFFAQ, Analyste du programme gouvernance démocratique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Maroc

Check against delivery - Seul le prononcé fait foi

19 octobre 2020 / 15:00 – 17:30 (heure de Strasbourg)

**WEBINAIRE « PROMOTION DE L'ÉTHIQUE PUBLIQUE ET PRÉVENTION DE LA
CORRUPTION AUX NIVEAUX LOCAL ET RÉGIONAL AU MAROC »**

DATE : 19 OCTOBRE 2020 DE 14:00 – 16:30

AGENCE REPRESENTEE : PNUD, CHAFIKA AFFAQ, ANALYSTE DU PROGRAMME
GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

SUJET DE L'INTERVENTION :

Ethique et lutte contre la corruption à tous les niveaux de gouvernance au Maroc

- ✓ Perspectives et Défis

ELEMENTS VIS-A-VIS DE LA SITUATION ACTUELLE

Je remercie le conseil de l'Europe de nous réunir aujourd'hui autour d'une thématique qui est d'une grande importance. Je le remercie également d'avoir associé le PNUD à ce rassemblement virtuel.

- La corruption constitue une menace grave à la sécurité et au développement, elle sape la démocratie, la primauté du droit ainsi que la vie quotidienne des citoyens en particulier les pauvres et les groupes les plus vulnérables.
- Dans une déclaration publiée jeudi, le secrétaire général António Guterres a souligné qu'en pleine pandémie de Covid-19, la corruption s'avérait encore plus dommageable dans son impact sur les plus vulnérables.
- « La réponse au virus crée de nouvelles possibilités d'exploiter la faiblesse des contrôles et le manque de transparence, détournant les fonds des personnes qui en ont le plus besoin », a déclaré le Secrétaire général.
- Le Maroc consacre annuellement plus de 30% du PIB aux investissements publics, avec des résultats mitigés en termes d'impact sur la croissance et la réduction du taux de chômage, notamment celui des jeunes et des femmes ;
- Le Maroc affiche une forte volonté d'accélérer son développement mais sa vision de futur n'est pas établie dans un document consolidé ;
- Le pays cherche à atteindre le niveau de développement des pays émergents ;
- Selon les données 2016 du Fonds monétaire international (FMI), la corruption coulerait annuellement entre 1,5 et 2 trillions de dollars, ce qui représente environ 2% de la richesse mondiale. Selon la Banque Mondiale, la corruption peut réduire le taux de croissance d'un pays de 0,5 à 1 point de pourcentage par an. Au Maroc, la corruption représente 7% du PIB nationale selon une récente déclaration du Ministre des Finance.
- Le Maroc est devenu Etat Partie à la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC) le 9 mai 2007, et il a mis en place l'Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption (INPPLC) la même année. A cet égard, les efforts déployés par le Maroc en ont fait l'un des pays les plus avancés de la région arabe dans le domaine

de la lutte contre la corruption. Ce leadership se reflète dans la ferme résolution politique renouvelée à combattre la corruption, l'engagement institutionnel permanent des ministères clés, les résultats de l'INPPLC malgré sa mission limitée et le rôle actif joué par la société civile. Cependant, le gouvernement et les principaux acteurs du pays reconnaissent qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour progresser dans cette voie.

- Le contexte actuel maintient la réforme de l'administration en une priorité institutionnelle. Cela revient particulièrement dans le dernier discours Royal « En effet, le secteur public doit, sans tarder, opérer un triple sursaut en termes de simplification, d'efficacité et de moralisation » extrait du discours de SM le Roi adressé à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône du 29 juillet 2019.

ELEMENTS SUR LES DEFIS ENGENDRES/RENCONTRES DANS LA SITUATION ACTUELLE

- Les stratégies sectorielles sont des outils de planification stratégique, mais demeurent insuffisants du fait de leur mode d'élaboration en silo. Le manque de politique générale n'est pas entièrement compensé par des stratégies sectorielles concertées entre ministères ;
- Insuffisance de l'arsenal juridique et procédural. Changement escompté est tributaire de l'aboutissement de la mise en conformité de l'arsenal législatif, avec l'esprit de la constitution.

DEFIS ET PERSPECTIVES DE RESOLUTION, NOTAMMENT EN LIEN AVEC LA VALEUR AJOUTEE DU PNUD

- Jusqu'à 2008, l'engagement du PNUD avec le gouvernement marocain dans le domaine de la coopération sur la gouvernance a été relativement limité, l'aide antérieure portant essentiellement sur l'administration publique, notamment sur la décentralisation et le secteur de la justice. Depuis 2009, cette coopération a été réorientée pour se concentrer davantage sur l'assistance en matière de lutte contre la corruption.
- Le partenariat entre le Département de la Réforme de l'Administration (DRA) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est marqué par plusieurs réalisations s'inscrivant dans la durabilité et la continuité en phase avec les politiques et chantiers stratégiques menés par le Département et qui le lie les institutions partenaires.
- Les deux programmes, objets de la coopération entre les deux institutions, font partie intégrante des priorités menés par le Département concerné et ce à plusieurs égards. Mettant notamment le citoyen au cœur des dispositions à mettre en œuvre et des plans de réforme engagés, l'amélioration de la relation avec les usagers des services publics, notamment l'accueil, constitue une priorité nationale majeure inscrite dans la Constitution, notamment à travers les articles relatifs aux principes de la bonne gouvernance (art. 154 – art. 171), citée dans plusieurs Discours de Sa Majesté le Roi, particulièrement du 14 octobre 2016, et déclinée dans le programme du Gouvernement.
- En effet, ces chantiers s'inscrivent pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental 2017 – 2021, précisément l'axe II relatif à la « consolidation des valeurs de probité et réforme de l'administration et consécration de la bonne gouvernance ». Par ailleurs, les programmes en question répondent aux objectifs 2017 – 2021 du plan cadre des Nations Unies d'aide au développement au Maroc (UNDAF), particulièrement l'effet 1 selon lequel « les partenaires institutionnels et de la société civile mettent en œuvre le processus de régionalisation avancée et les principes d'une gouvernance démocratique participative, sensible au genre et fondée sur les droits humains, tels que consacrés par la Constitution et les engagements internationaux », ainsi qu'aux objectifs de l'agenda 2030 et ceux relatifs au développement durable (ODD) notamment les objectifs 10 « inégalités réduites » et 16 « paix, justice et institutions efficaces ».
- Des outils, considérés efficaces, sont disponibles pour aider chaque pays à mener à bien les objectifs de la CNUCC. Ces outils ont été développés grâce aux partenariats stratégiques lancés depuis des années avec les états signataires de la CNUCC, qui sont basées sur l'expérience réelle des activités du PNUD dans le domaine du renforcement des

capacités permet aux pays de procéder, selon une approche participative et concertée, à une évaluation « étape par étape » des besoins.

- La réalisation des ODD exige aux institutions publiques d'adopter de nouvelles approches et de nouvelles façons de travailler, et cela à tous les niveaux. Le développement durable requiert des politiques intégrées et conscientes de leur impact sur les autres secteurs, et s'appuyant sur des synergies. Travailler en silos et relever des défis complexes avec un point de vue uniquement sectoriel n'aideront pas à la réalisation des ODD. Des approches de la part de tout le gouvernement et de l'ensemble de la société sont nécessaires
- La performance des secteurs publics est un pilier essentiel pour un modèle de développement efficace et opérationnel au Maroc. La dynamique du développement durable doit s'appuyer sur un secteur public et des institutions (Nationale et territoriale) capables de soutenir l'intégration économique et en mesure d'améliorer notre compétitivité à l'échelle internationale et régionale ;

MESSAGES CLES

Si on se base sur les réformes en cours dans le domaine de la gouvernance et du renforcement institutionnel et sur les programmes initiés avec la communauté internationale, il est vraisemblable que le Maroc accélère l'impact de ses efforts à travers :

- le renforcement des institutions et mécanismes relevant de l'exécutif, du législatif et du judiciaire ; le recentrage du rôle de l'Etat ; le renforcement du rôle du Parlement ;
- L'approfondissement du processus de décentralisation et de déconcentration afin de rapprocher le citoyen des décisions ; le soutien aux conseils communaux ; l'articulation des trois niveaux région / province et communes ;
- la poursuite de la réforme administrative en vue de rationaliser les fonctions et les moyens de fonctionnement de l'administration ; le passage à une administration basée sur le mérite et le service ;
- Maintenir le soutien de la société civile et des organisations communautaires qui permettent d'articuler les intérêts des citoyens ; le renforcement d'une presse libre et indépendante, mais aussi responsable vis-à-vis de l'opinion publique ;
- Continuer les efforts pour l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire, pour un meilleur accès des plus démunis aux services de justice ; le respect des droits de l'homme ; l'actualisation des codes pour tenir compte des évolutions sociétales et mondiales, notamment le droit des affaires ; l'informatisation de la justice ;
- La gouvernance fiscale liée à la politique économique, dans la perspective de maximiser la croissance tout en veillant à l'équité dans le développement ; la transparence, l'imputabilité et le devoir de reddition de l'autorité.
- Les Objectifs de Développement Durable guident nos actions jusqu'à 2030 pour assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités dans toutes leurs formes, afin de ne laisser personne pour compte. Les objectifs de développement durable (ODD) établissent désormais un lien explicite entre la corruption et des sociétés pacifiques, justes et inclusives. L'ODD 16 et ses objectifs en matière de réduction des pots-de-vin, de renforcement des institutions et d'accès à l'information ne sont pas seulement de véritables aspirations, ils sont aussi des conditions vitales pour la réalisation des 17 objectifs. L'approche du PNUD vise à renforcer les institutions et systèmes anti-corruption, à soutenir la mise en œuvre de la CNUCC, à atténuer les risques de corruption dans les secteurs essentiels et à renforcer les actions collectives des gouvernements, de la société civile et du secteur privé.

Nous le voyons bien, l'expérience du développement humain au Maroc a su faire son chemin de manière remarquable. L'heure est venue de pérenniser les acquis en renforçant l'expertise nationale à travers un appui coordonné de l'ensemble des acteurs concernés tant aux niveaux national et territorial qu'international.